



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.

Campagne 2010

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BTS ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

ÉCONOMIE ET GESTION APPLIQUÉES À LA PROFESSION

CORRIGÉ sujet « Maison relais »

Session 2010

**Éléments indicatifs de corrigé et
barème national**

CRDP de MONTPELLIER

RÉSERVÉ AU SERVICE

**DOCUMENT CONFIDENTIEL
AUCUNE DIFFUSION AUTORISÉE
A L'EXCEPTION DES CORRECTEURS**

PARTIE 1 – Présentation de la structure (13 points)

- 1.1. Identifier, au sein des structures partenaires, les personnes à contacter et proposer, en les justifiant, les moyens les plus adaptés pour les informer. (6 points soit 2 points pour les cibles et 4 points pour les moyens)

Les cibles : ce sont les prescripteurs, c'est-à-dire :

- les responsables de structures partenaires (centres sociaux, hôpitaux, centres d'hébergement...)
- les travailleurs sociaux de secteur

Les moyens

- pour les responsables de structures partenaires (centres sociaux, hôpitaux, centres d'hébergement...) : prendre des *rendez vous individuels* afin de leur présenter le service de la Maison relais lors d'un échange et de pouvoir ainsi répondre à leurs questions
- à destination des travailleurs sociaux du secteur : créer *un dépliant* destiné à leur être transmis directement ou par l'intermédiaire de leur responsable

Remarque : le publipostage n'est pas du tout adapté car l'information n'est pas destinée à un large public. De plus, il est nécessaire de bien communiquer et d'informer.

- 1.2. Présenter, de façon structurée, les principales informations à communiquer à ces personnes. (7 points soit 5 points pour le fond + 2 points pour la structure)

Tout plan cohérent sera accepté et valorisé.

I – Présentation de la Maison relais

Habitat semi-collectif avec partie privative et partie collective

Habitat durable

Les résidents sont locataires (200 €/mois + 50 € de charges) + prestations payantes

II - Les missions de la Maison relais

Hébergement semi-collectif mixte pour personne isolée

Proposer un cadre de vie convivial et sécurisant

Créer du lien social et rompre l'isolement

Accompagner les résidents dans leur projet de vie

III - Le public concerné

Personne souffrant d'isolement social

À faible niveau de ressources

Ayant des difficultés pour le maintien dans un logement indépendant

Volonté d'accéder à une vie en semi-collectivité

PARTIE 2 – Mise en service d'une buanderie (13 points)

- 2.1 Calculer le coût total pour une année d'utilisation. En déduire le montant mensuel de la participation de chaque résident pour l'utilisation de cette buanderie. (8 points)

Nombre annuel de lavages : $2 \times 20 \times 52 = 2\,080$

Éléments	Détails calculs	Montants
Lave linge	800/5	160
Sèche linge	500/5	100
Fer à repasser	120/3	40
Total coût fixe annuel (1 point)		300
Eau	1 point	0,78 x 2 080
Électricité	1 point	0,10 x 2 080

Lessive	1 point	0,33 x 2 080	686,40
Adoucissant	1 point	0,06 x 2 080	124,80
Électricité sèche linge+fer	1 point	0,10 x 2 080	208,00
Total coût variable annuel (1 point)			2 849,60
Coût total annuel (1 point)			3 149,60

Le prix de la participation peut être fixé à 13,13 € par mois et par résident.

Calcul : 3 149,60 euros / 12 mois / 20 résidents

2.2. Identifier les conséquences financières pour les résidents de l'éventualité de la prise en charge du coût des équipements par la DDASS. (2 points)

Les résidents ne paieront pas la partie fixe soit 300/12/20 soit une réduction de 1,25 €.

Ou $2\,849,60/12/20 = 11,88$ € (soit une baisse de 1,25)

2.3. Montrer l'intérêt de ce service payant pour les résidents. (3 points)

Démarche active (J'utilise la buanderie donc je m'implique, je ne suis pas assisté. Je suis autonome.)

Responsabilisation des résidents (Puisque je paie mes consommations, cela me responsabilise.)

Lieu de socialisation (Je rencontre d'autres résidents lors du repassage par exemple.)

Coût réduit par rapport au marché

PARTIE 3 – Mise en place d'un système d'échange de services (14 points)

3.1. Mettre en évidence les avantages et les risques d'un tel projet pour les résidents. (8 points soit 6 points pour les avantages et 2 points pour les risques)

Les avantages

- Créer du lien social,
- Créer de la solidarité,
- Favoriser l'estime de soi et la mise en valeur de compétences propres,
- Permettre au participant de bénéficier d'un service qu'il ne pourrait obtenir autrement (pas de recherche de rentabilité).

Les risques

- Risque que certains abusent du système, créant un déséquilibre entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent,
- Risque que certains résidents n'aient aucune compétence à échanger.

3.2. Identifier les limites des systèmes d'échange locaux sur le plan économique. (6 points soit 2 points par idée pertinente dans la limite de 3 idées)

Valoriser toutes les propositions mais aussi l'utilisation pertinente du vocabulaire économique.

Pour l'État : Manque de recettes fiscales et sociales : TVA, impôt sur le revenu, cotisations. Pas de participation au financement des dépenses publiques et sociales (citoyenneté).

Pour les entreprises : éviction des professionnels sur le marché local. Par exemple, la terrasse de la Maison relais sera fabriquée par certains résidents au lieu de faire appel à une entreprise locale.

